

Module 3.9

Les procédures d'aménagement dans les projets de renouvellement urbain

- Connaître le cadre juridique de l'aménagement dans les projets de renouvellement urbain
- Connaître les spécificités d'aménagement des projets de renouvellement et les outils opérationnels
- Identifier les différentes étapes de l'aménagement : de la stratégie à la réalisation du projet
- Connaître les modalités de financement de l'aménagement

Enseignant

Gérard Le Bihan, Architecte-urbaniste

Programme

Jour 1

9h00... 9h30

Accueil des stagiaires

9h30... 10h30

Le cadre juridique d'une opération d'aménagement

- Le renouvellement urbain, doctrine du développement
- Les documents d'urbanisme SCoT et PLU (i)
- La définition d'une opération d'aménagement
- Les acteurs et le métier d'aménageur

10h30... 11h30

Le projet de renouvellement urbain

- Les fondamentaux d'un projet urbain d'aménagement
- La stratégie et la programmation : habitat, équipements, activités, espace public, résidentialisation
- Le projet urbain et le foncier

11h30... 12h30

Les outils de divisions foncières adaptés à son opération

- La division primaire
- Le lotissement
- La zone d'aménagement concerté
- Le permis de construire valant division

12h30... 14h00

Déjeuner

14h00... 15h30

Le financement de l'aménagement

- Le financement de la démolition des logements sociaux
- Le chiffrage du projet de renouvellement urbain
- Le bilan d'aménagement
- La charge foncière
- La taxe d'aménagement
- Le régime des équipements propres
- Le projet urbain partenarial

15h30... 17h00

Le mode de réalisation

- La régie
- Le mandat
- La concession d'aménagement
- La cession foncière avec charges d'intérêt général
- Les partenariats publics privés

Programme

Jour 2

9h00... 9h30

Accueil des stagiaires

9h30... 12h30

Le bilan d'aménagement dans une opération de renouvellement urbain (famille aménagement dans la maquette financière)

Les spécificités d'un bilan d'aménagement dans une opération de renouvellement urbain

12h30... 14h00

Déjeuner

14h00... 16h00

**La preuve par l'exemple :
L'intervention d'un aménageur dans une opération de renouvellement urbain**

Intervention de la SEM Plaine Commune

16h00... 16h30

Bilan et évaluation de la formation